LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE

délibérations du Communautaire de la Communauté de **Communes MARANA GOLO** 2025/87

NOMBRES DE MEMBRES					
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération			
37	37	22			

Date de la convocation 14/10/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19): Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETTI - Jean Charles GIABICONI - Ange LAMBERTI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean François MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI -Angèle NERI - José OLIVA - Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (3): Muriel BELTRAN donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI - Maria GAROBY donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI-

Absents (15): Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI - Charles MARCELLI - Anne Marie NATALI - Pierre NATALI -Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI -

Objet de la délibération : Budget AEP (40003) Décision modificative n° 1/2025 – Augmentation de crédits aux chapitres 67 et 041

Monsieur Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° 2025/34 du conseil communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le Budget Primitif annexe de l'AEP I 2025,

RAPPORT POUR INFORMATION : Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

La présente décision modificative a pour objet l'inscription de crédits supplémentaires justifiés, qui peuvent être équilibrés par des recettes non inscrites au budget ou la reprise de crédits excédentaires, et des virements de crédits devenus nécessaire lors de l'exécution des budgets.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE:
Et publication ou potification

Réception par le préfet : 23/10/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20251021-2025-87-DE

Accusé certifié exécutoire

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, à l'unanimité :

Budget Eau (40003) Décision modificative n° 1/2025

D'approuver la décision modificative N° 1 du budget Eau M49 (40003) de l'exercice 2025 présentée en équilibre en dépenses dans la section d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Augmentation de crédits BP 40003 - chap 67-041

-/	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	80 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	80 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00€	7 000.00 €	0.00€	0.00€
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00€	73 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 67: Charges exceptionnelles	0.00€	80 000.00€	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	80 000.00€	80 000.00€	0.00€	0.00€
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00€	0.00€	80 000.00€	0.00€
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00€	0.00€	80 000.00€	0.00€
D-21561 : Service de distribution d'eau	0.00€	8 720.00 €	0.00€	0.00€
D-2188 : Autres	0.00€	192.00 €	0.00€	0.00€
R-2031 : Frais d'études	0.00€	0.00€	0.00€	8 720.00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0.00€	0.00€	0.00€	192.00€
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00€	8 912.00 €	0.00€	8 912.00 €
D-21531-1100 : SDAEP Plaine et mise en application	80 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	80 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	80 000.00€	8 912.00 €	80 000.00€	8 912.00 €
Total Général	-71 088.00 €		-71 088.00 €	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait certifié conforme Le Président Jean DOMINICI